

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p style="text-align: center;">Huitième réunion du Comité consultatif <i>Punta del Este, Uruguay, 15 - 19 septembre 2014</i></p> <p style="text-align: center;">Rapport du Comité consultatif à la Cinquième Session de la Réunion des Parties</p> <p style="text-align: center;"><i>Président et Vice-Président du Comité consultatif</i></p>
---	---

RÉSUMÉ

Le présent rapport à la Cinquième Session de la Réunion des Parties a été élaboré par le Président et le Vice-président du Conseil consultatif avec le concours du Secrétariat de l'accord et est présenté comme document en cours d'élaboration au Comité consultatif. La version finale de ce rapport à la RdP5 sera élaborée après la clôture de la septième réunion du Comité consultatif (CC7), afin d'y intégrer les observations du Comité consultatif ainsi que les mesures et les décisions prises durant la réunion. Le Comité consultatif et ses groupes de travail ont fait d'excellents progrès au cours de la dernière période triennale. L'Accord fournit des conseils autorisés aux Parties et à de nombreuses organisations concernant les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux menaces, tant maritimes que terrestres, qui pèsent sur les albatros et les pétrels. Une grande partie de ces informations est facilement accessible sur le site internet de l'ACAP, et comprend, entre autres, les lignes directrices en matière de conservation pour l'éradication des prédateurs, ainsi que pour la biosécurité et la quarantaine ; des conseils sur les meilleures pratiques pour les mesures d'atténuation de la capture accessoire dans les pêcheries palangrières et chalutières (démersales et pélagiques), et des fiches d'information sur l'atténuation élaborées en collaboration avec BirdLife International ; le guide de retrait d'hameçons et la revue sur les maladies et les pathogènes.

Maintenant que des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les principales activités de pêches responsables de prises accessoires d'espèces de l'ACAP, le défi consiste à faire en sorte que ces mesures d'atténuation soient appliquées dans les pêcheries concernées par la capture accessoire d'oiseaux de mer. L'obtention des données de pêcheries nécessaires pour améliorer notre compréhension et notre gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer constitue un autre défi de taille. À cet égard, il convient d'élaborer une méthodologie adéquate concernant l'utilisation de ces données. Une des difficultés majeures rencontrées au cours de la période triennale écoulée et qui continuera à être un défi pendant la prochaine période est l'asymétrie entre la taille et la complexité croissantes du programme de l'Accord et la croissance de la capacité. La charge de travail accrue pourrait être allégée grâce à l'intégration ou au recrutement de nouvelles personnes pour assurer des actions spécifiques.

RECOMMANDATIONS

Le Comité consultatif et les groupes de travail sont appelés à présenter leurs observations concernant le rapport du Conseil consultatif à la cinquième Réunion des Parties et à proposer des modifications.

1. INTRODUCTION

Le présent projet de rapport suit la structure convenue durant la Première Session de la Réunion des Parties (RdP1, Résolution 1.5 Annexe 1) et a été élaboré par le Président et le Vice-président du Comité consultatif avec l'appui du Secrétariat de l'Accord. La version finale de ce rapport à la RdP5 sera élaborée après la clôture de la septième réunion du Comité consultatif (CC7), afin d'y intégrer les observations du Comité consultatif ainsi que les mesures et les décisions prises durant la réunion. Le document sera distribué aux membres du Comité consultatif en période d'intersessions afin qu'ils puissent l'examiner et l'adopter avant la tenue de la RdP5.

1.1 Établissement du Comité

Le Comité a été établi lors de la Première Session de la Réunion des Parties qui s'est tenue à Hobart, en Australie, du 10 au 12 novembre 2004.

1.2 Élection et désignation des membres du Comité consultatif

Les mandats de tous les membres du Comité consultatif ont pris fin lors du CC7. Par conséquent, des élections ont été organisées afin de pourvoir ces postes. Le D^r Marco Favero (Argentine) et Mark Tasker (Royaume-Uni) ont respectivement été réélus au poste de Président et au poste de Vice-président du Comité consultatif.

Le D^r Anton Wolfaardt (R-U) a été élu président du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, tandis que le D^r Igor Debski (Nouvelle-Zélande) et Tatiana Neves (Brésil) ont été élus vice-présidents.

Le D^r Richard Phillips (R-U) et le D^r Rosemary Gales (Australie) ont été élus coprésidents du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation. Le D^r Henri Weimerskirch (France) et le D^r Flavio Quintana (Argentine) ont été élus vice-présidents du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation.

Le D^r Mike Double (Australie) a été réélu au poste de président du Groupe de travail sur la taxonomie.

1.3 Membres, suppléants, observateurs et experts

Les listes des membres, suppléants, observateurs et experts du Comité consultatif présents à chaque réunion du Comité durant la période triennale sont disponibles en Annexe 1 des rapports du [CC7](#) et du CC8.

1.4 Réexamen du Règlement intérieur

Le Comité a élaboré son Règlement intérieur (RI) lors du CC1 et l'a réexaminé lors des réunions suivantes. Le [RI du CC](#) n'a plus été amendé depuis la RdP4, la version la plus récente correspondant ainsi à celle amendée lors du CC6.

Lors de sa septième réunion, le Comité consultatif a passé en revue les progrès réalisés par le comité intersessions créé en vertu de la Résolution 4.8 de la RdP4 concernant la participation des économies membres de l'APEC en qualité d'observateurs lors des sessions de la Réunion des Parties (RdP) et de ses organismes subsidiaires. La modification du RI a été envisagée même si, à ce stade, aucune décision n'a été prise [INDIQUER LES PROGRÈS RÉALISÉS LORS DU CC8]. À cet égard, le CC suivrait l'exemple de la RdP si celle-ci modifiait son RI.

1.5 Réunions et autre correspondance depuis la RdP4

Après la RdP4, le CC s'est réuni officiellement pour sa septième réunion (CC7) à La Rochelle, en France, du 6 au 10 mai 2013 et pour sa huitième réunion (CC8) à Punta del Este, en Uruguay, du 15 au 19 septembre 2014. Ces deux réunions ont été précédées par des réunions du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC) et du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux marins (GTCA).

La correspondance officielle et non officielle liée à la mise en œuvre du programme de travail du Comité consultatif a été considérable. Des responsables du Comité consultatif (Président et Vice-président, présidents des groupes de travail et Secrétaire exécutif) se sont régulièrement réunis de façon informelle pour coordonner les activités intersessions du Comité consultatif.

2. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

2.1 Activités du Président

2.1.1 Recrutement

Aucune activité de recrutement n'a été entreprise durant la période couverte par le présent rapport.

2.1.2 Budgets

Le Président a été consulté à plusieurs reprises par le Secrétariat au sujet de questions concernant la gestion du budget de l'Accord. Dans tous les cas, un accord a été trouvé.

2.1.3 Consultations avec le Secrétariat de l'Accord

Le Président a entretenu une correspondance considérable avec le Secrétariat (courrier électronique et conversations téléphoniques au moins une fois par semaine) et, moins fréquemment, avec d'autres destinataires. Le Vice-président a également entretenu une correspondance régulière avec les responsables du CC et le Secrétariat.

2.1.4 Autres activités

Le Président, le Vice-président et d'autres responsables du CC ont représenté l'Accord à diverses réunions d'Organisations régionales de gestion des pêches, ainsi qu'à d'autres conférences et réunions internationales pertinentes.

2.2 État d'avancement des mesures prises au titre de l'Article IX de l'Accord

2.2.1 Formulation d'avis scientifiques, techniques et autres

Un résumé des progrès accomplis par rapport au programme de travail pour la période 2013-2015 (RdP4, [Résolution 4.4](#)) figure dans l'Annexe 1 [À INCLURE APRÈS LE CC8]. Il convient de noter que le programme de travail s'est considérablement élargi lors du CC7 et du CC8 et que de nouvelles tâches y ont été ajoutées afin de tenir compte des travaux mis en chantier par le Comité consultatif au cours de cette période. La version la plus récente du programme de travail, révisé lors du CC8, est présentée à l'Annexe 1.

Ce document a également été utilisé comme base pour l'élaboration du programme de travail du Comité consultatif pour la période triennale 2016-2018, qui sera avalisé lors du CC8 avant d'être soumis à la RdP5 pour examen et approbation définitive.

Les avis scientifiques et techniques formulés par le Comité consultatif sont fondés en grande partie sur l'apport de ses groupes de travail :

- Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC), Présidents D^r Rosemary Gales (Australie) et D^r Richard Phillips (Royaume-Uni) ; vice-présidents D^r Flavio Quintana (Argentine) et D^r Henri Weimerskirch (France). Ce groupe de travail s'occupe des menaces terrestres et du statut de conservation des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord.
- Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer (GTCA), Président D^r Anton Wolfaardt (Royaume-Uni) ; vice-présidents D^r Igor Debski (Nouvelle-Zélande) et Tatiana Neves (Brésil). Ce groupe de travail s'occupe des menaces maritimes qui pèsent sur les espèces de l'ACAP.
- Groupe de travail sur la taxonomie (GTT), Président D^r Mike Double (Australie). Ce groupe de travail examine le statut taxonomique des taxons inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord.

D'excellents progrès ont été accomplis par tous les groupes de travail et le Comité consultatif au cours de la dernière période triennale. Les principales réalisations depuis la RdP4 sont résumées ci-dessous : [MISE À JOUR DES RÉSULTATS APRÈS LE CC8] :

- Des mesures d'atténuation efficaces désormais identifiées et décrites sont encouragées auprès des gestionnaires des pêcheries concernés par les activités de pêche causant une mortalité incidente significative chez les espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord.
- La nouvelle expansion de la [base de données](#) de l'ACAP afin de faciliter les travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail.
- L'examen des paramètres démographiques actuels des espèces de l'ACAP.
- L'identification des lacunes principales dans les données de suivi.
- L'utilisation du cadre de hiérarchisation des priorités pour orienter les travaux de l'Accord.

- L'accord sur l'identification d'indicateurs préliminaires de performance pour la capture accessoire des oiseaux de mer et l'accord sur les indicateurs de menaces terrestres. La poursuite de l'élaboration des indicateurs de performance liés au renforcement des capacités.
- L'examen en cours des [évaluations d'espèce](#) de l'ACAP et mise à jour.
- La mise en œuvre effective d'une stratégie pour entamer le dialogue avec les ORPG et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de conservation s'appliquant aux espèces inscrites à l'ACAP.
- Progrès significatifs accomplis grâce à l'adoption de mesures de conservation des oiseaux de mer fondées sur les conseils relatifs aux meilleures pratiques.
- L'examen actuel des documents relatifs aux [mesures optimales d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer](#) concernant les pêcheries palangrières et chalutières pélagiques et démersales.
- L'examen actuel des [fiches d'information sur l'atténuation](#) élaborées par BirdLife International et l'ACAP à l'intention des gestionnaires de pêcheries pour aider à réduire la capture accessoire lors des opérations de pêches chalutières et palangrières. Les fiches d'informations sont disponibles en plusieurs langues sur le site internet de l'ACAP.
- L'amélioration continue des [lignes directrices](#) de biosécurité, de quarantaine et d'éradication pour les sites de reproduction de l'ACAP.
- L'élaboration du [guide de retrait d'hameçon](#).
- Mise à jour de l'inventaire des maladies et les pathogènes touchant les albatros et les pétrels.
- Élaboration de lignes directrices sur les transferts d'espèces nichant en surface et dans les terriers.

2.2.2 État d'avancement du texte de référence standard sur la taxonomie des espèces couvertes par l'Accord

Aucune modification n'a été apportée à la taxonomie des espèces inscrites à l'Accord depuis le dernier rapport de la Réunion des Rapports.

2.2.3 Recommandations concernant le Plan d'action et les recherches complémentaires

Le Comité consultatif a élaboré un programme de travail pour la période triennale 2013-2015 et l'a soumis comme document de séance XX à la RdP5.

2.2.4 Élaboration d'indicateurs visant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation et le maintien d'un statut de conservation favorable pour les albatros et les pétrels

L'élaboration d'indicateurs de performance visant à évaluer l'efficacité de l'Accord a d'abord été examinée lors de la RdP4 (voir [RdP4 Doc 23](#)) et ensuite par le CC lors de la dernière période triennale (voir AC8 Docs **À COMPLÉTER**). Après un débat approfondi lors du CC8,

le Comité consultatif recommande à la RdP5 d'approuver l'utilisation des indicateurs de performance décrits dans l'Annexe ? du rapport final du CC8.

2.2.5 État d'avancement de la compilation d'informations en vertu de la section 5 du Plan d'action et identification des lacunes dans les connaissances

Un rapport sur les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'Accord, élaboré grâce au nouveau système de rapports en ligne, est soumis comme document de séance XX à la RdP5. Les informations que les Parties sont appelées à fournir sont progressivement incluses dans les produits de l'Accord, notamment les évaluations des espèces et les rapports sur les captures accessoires, et appuieront grandement le travail du Comité consultatif au cours des prochaines années.

2.2.6 Autres activités

Les activités du Comité consultatif sont mentionnées dans les rapports susmentionnés et dans l'Annexe ? au présent rapport [À COMPLÉTER APRÈS LE CC8].

2.3 Réunions du Comité consultatif

Les rapports des [septième](#) et huitième réunions du Comité consultatif sont consultables sur le site internet de l'Accord.

3. CONCLUSION

3.1 Réalisations

L'Accord fournit des conseils autorisés aux Parties et à de nombreuses organisations concernant les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux menaces, tant maritimes que terrestres, qui pèsent sur les albatros et les pétrels. Une grande partie de ces informations est facilement accessible sur le site internet de l'ACAP et comprend, entre autres, les lignes directrices en matière de conservation pour l'éradication des prédateurs, ainsi que pour la biosécurité et la quarantaine ; des conseils sur les meilleures pratiques pour les mesures d'atténuation de la capture accessoire dans les pêcheries palangrières et chalutières (démersales et pélagiques), et des fiches d'information sur l'atténuation élaborées en collaboration avec BirdLife International ; le guide de retrait d'hameçons et la revue sur les maladies et les pathogènes.

La poursuite du développement de la base de données et la mise en œuvre du système électronique de communication des rapports permettent aux Parties à l'ACAP et à d'autres utilisateurs d'accéder à des informations essentielles pour une mise en œuvre efficace du Plan d'action de l'Accord. À mesure que des données seront progressivement ajoutées à cette base de données, l'ACAP pourra procéder à une analyse détaillée de sa performance, et surtout, identifier les progrès accomplis et les besoins propres à différentes régions, ainsi qu'à des Parties particulières.

Une très grande proportion des mesures prévues pour la période triennale 2013-15 a été accomplie. Comme exemples manifestes des progrès importants accomplis, citons entre

autres : la mise en œuvre du système de communication des données et l'élaboration de la base de données de l'Accord ; l'élaboration et l'amélioration de lignes directrices en matière de conservation, la mise en œuvre de la stratégie d'ouverture du dialogue avec les ORGP.

On s'attend à ce que le Comité consultatif et ses groupes de travail continuent à faire de bons progrès. Parmi les résultats escomptés pour la prochaine période triennale, citons entre autres : (1) l'accès à de meilleures données communiquées par les Parties et d'autres gestionnaires de pêcheries sur leurs pêcheries et sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, afin de permettre une meilleure évaluation du nombre de prises accessoires pour chaque espèce inscrite à l'ACAP ; (2) l'utilisation d'une suite d'indicateurs du succès de l'Accord ; (3)

(À COMPLÉTER PAR LE CC8).

3.2 Difficultés rencontrées au cours de la dernière période triennale et défis pour la prochaine période

Maintenant que des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les principales activités de pêches responsables de prises accessoires d'espèces de l'ACAP, le défi consiste à faire en sorte que ces mesures d'atténuation soient appliquées dans les pêcheries concernées par la capture accessoire d'oiseaux de mer.

L'obtention des données de pêcheries nécessaires pour améliorer notre compréhension et notre gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer constitue un autre défi de taille. À cet égard, il convient d'élaborer une méthodologie adéquate concernant l'utilisation de ces données.

Comme l'indiquait le dernier rapport du CC à la RdP ([CC6 Doc 20](#)), une des difficultés majeures rencontrées au cours de la période triennale écoulée et qui continuera à être un défi pendant la prochaine période est l'asymétrie entre la taille et la complexité croissantes du programme de l'Accord et la croissance de la capacité (tant en termes de fonds que de ressources humaines). Bien qu'il soit probable, compte tenu de la situation économique mondiale actuelle, que les ressources monétaires soient restreintes au cours de la prochaine période triennale, la charge de travail pourrait être allégée grâce à l'intégration ou au recrutement de nouvelles personnes pour assurer des actions spécifiques.

Nous espérons que les recommandations contenues dans le présent document et dans le [document ?](#) de la RdP5 aideront la Cinquième Réunion des Parties à poursuivre les objectifs de l'ACAP et à servir l'ACAP/les Parties durant la prochaine période triennale.

4. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes résultant de ce rapport sont présentées pour examen lors de la Réunion des Parties :

- Examiner et adopter le programme de travail proposé au Comité consultatif pour la prochaine période triennale (voir AC8 Doc 17).
- Approuver l'utilisation des indicateurs de performance décrite dans l'[Annexe ?](#) du rapport du CC8.